

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, mardi 16 septembre 2025 à 19h00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Concordance et de courte échéance
4. Réparation poteau d'éclairage Centre multifonctionnel
5. Vente de pommes
6. Période de question
7. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-265

Il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 812 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 OCTOBRE 2025

2024-09-266

Considérant conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 812 000 \$ qui sera réalisé le 28 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
143-2015	342 100 \$
143-2015	469 900 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 143-2015, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1.les billets seront datés du 28 octobre 2025;
- 2.les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;
- 3.les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4.les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	67 600 \$	
2027.	70 300 \$	
2028.	73 200 \$	
2029.	76 100 \$	
2030.	79 100 \$	(à payer en 2030)
2030.	445 700 \$	(à renouveler)

Que , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 143-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

4. RÉPARATION POTEAU D'ÉCLAIRAGE DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2024-09-267

Considérant que le lampadaire situé dans la cours du Centre multifonctionnel a été brisé ;

Considérant que les employés de la municipalités sont habilités à effectuer la réparation;

Considérant que le montant des travaux est estimé à 2 000\$ pl tx ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les employés de la voirie effectuent la réparation au lampadaire du Centre multifonctionnel pour un montant de 2 000\$ pl tx;

Que le montant soit financé via le surplus.

5. VENTE DE POMMES POUR LE HOCKEY MINEUR

2024-09-268

Considérant que le service des loisirs de la Guadeloupe a demandé à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley l'autorisation de vente de pommes sur son territoire au profit du hockey mineur de la Haute-Beauce;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la vente de pommes sur le territoire de la Municipalité en face du Garage Construction DLC pour le financement du hockey mineur.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

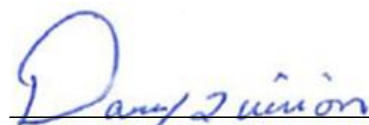
Aucune question n'a été posée

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

2024-09-269

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit fermée.

Il est 19h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier

